



l'entretien page 30). « La rémunération des vice-présidents administrateurs référents, qui n'ont pas de statut juridique en France mais dont la présence correspond désormais à une pratique de place et dont la mission est définie au cas par cas, pourrait être examinée », ajoute Véronique Bruneau Bayard, associée gérante de France Proxy (société de conseil en gouvernement d'entreprise auprès des sociétés).

Attention à ne pas noyer les actionnaires sous une avalanche de détails, mettent en garde la plupart des spécialistes en gouvernement d'entreprise. Aussi la Sfaf préconise-t-elle de ne solliciter leur vote que sur deux résolutions, « l'une sur la politique de rémunération et l'autre sur la rémunération globale, intégrant les parties fixe et variable », propose Martine Léonard. Il ne faudrait pas non plus surcharger les avis de convocation que les actionnaires ont déjà du mal à décrypter...

« Il faut garder de la souplesse, éviter de rigidifier et de créer des lourdeurs supplémentaires au sein des entreprises », avertit Pascal Bello. S'il est logique de donner à l'actionnaire la possibilité d'émettre un avis sur la rétribution des pilotes de

l'entreprise, « il faut laisser la possibilité au conseil d'administration de rémunérer la prise de risque », souligne le spécialiste en RSE

(responsabilité sociale de l'entreprise), proposant que l'avis des actionnaires soit sollicité sur la rémunération fixe lors de la nomination du mandataire social, puis sur la composante variable, seulement une fois par an.

L'objectif du « say on pay » n'est pas de stigmatiser ni de punir « mais d'établir un dialogue apaisé entre les investisseurs et les émetteurs », rappelle Viviane Neiter, consultante en gouvernance et relations actionnariales, administratrice de sociétés cotées, membre de la Canadian

Society of Corporate Secretaries. Dans cette optique, l'experte prône un vote consultatif et non contraignant des actionnaires. Cette pratique a l'avantage de favoriser des échanges constructifs en amont entre les directions des entreprises, les

conseils et les institutionnels. « C'est ce que l'on observe dans les pays qui ont déjà mis en place ce système et se servir de leur expérience fait sens », constate Viviane Neiter. Soudain sous les feux des projecteurs, les comités de rémunération n'ont

« Il faut laisser la possibilité au conseil d'administration de rémunérer la prise de risque »

